

Son geste est de ceux qu'il faut faire connaître, parce qu'il importe souverainement qu'il soit imité, toute proportion gardée, par ceux qui le peuvent, dans la mesure où ils le peuvent.

Montréal, 15 septembre 1920,

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

### PORTIONCULE DOMINICAINE

DÉFINITION.—La Portioncule dominicaine est une indulgence plénière qui offre ce caractère exceptionnel d'être gagnée, le même jour, aussi souvent qu'on le désire. On l'appelle " pardon du Rosaire ", parce qu'en tant qu'indulgence plénière, elle comporte la remise complète de toutes les peines dues aux péchés, comme toute indulgence plénière, et que cette indulgence est propre à une confrérie qui dépend des PP. Dominicains. On l'appelle aussi " portioncule " parce qu'elle est accordée à l'imitation de celle que saint François d'Assise obtint du pape pour l'église d'Assise et qui lui a servi de modèle. D'autres indulgences plénières qui se gagnent également chaque fois (ce qu'on appelle en latin *toties quoties*), sont accordées aux fêtes du Saint-Sacrement, du Mont-Carmel, des Sept-Douleurs, enfin, depuis quelques années, le 2 novembre.

CONCESSION.—Cette précieuse faveur a été accordée par le pape saint Pie V qui était dominicain. Elle le fut à la suite et en souvenir d'une victoire navale célèbre remportée, en 1571, sur les Turcs, dans le golfe de Lépante (Grèce), grâce aux prières que faisaient les Confrères du Rosaire à Rome et ailleurs. Elle date de 1572.

Cette faveur a été confirmée par divers papes et plus récemment par Pie IX et Léon XIII.

Il faut considérer successivement qui peut gagner cette indulgence, en quel lieu, en quel jour, à quel moment et à